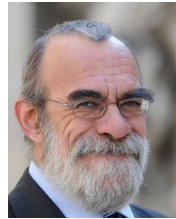


CONCERTATION SUR LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

VILLE DE LYON 2009-2010

Dialoguer pour faire ensemble



Pour la Ville de Lyon, la Politique de la Ville n'est pas un supplément d'âme mais bien au cœur de la politique de développement durable que nous conduisons pour la Ville. Notre ambition à travers cette démarche est de mettre en œuvre une politique de développement solidaire en direction des quartiers cumulant les difficultés sociales, spatiales, urbaines et économiques les plus fortes. Il s'agit de mettre plus là où il y a moins pour qu'aucun territoire, aucun habitant ne soit laissé à l'écart de la dynamique de développement de Lyon et du Grand Lyon qui repose sur la promotion de son dynamisme économique et la cohésion sociale dans le respect de l'environnement. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le cadre contractuel de cette politique depuis 2007. Il formalise l'engagement partenarial de l'Etat et des collectivités territoriales et locales autour d'objectifs partagés et de résultats attendus répondant aux besoins de chacun des 12 quartiers prioritaires sur la Ville de Lyon, soit 18 % de la population.

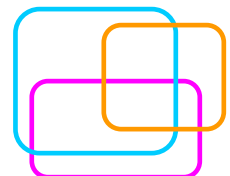
Depuis le lancement de notre démarche de concertation, le contexte national a fortement évolué. Après l'annonce du Premier Ministre le 25 mai dernier d'une nouvelle prorogation des CUCS 2007 – 2009 jusqu'en 2011, une circulaire du 8 novembre les prolonge à nouveau jusqu'en fin 2014. Si la géographie prioritaire actuelle reste la même, la ligne directrice de l'Etat reste toutefois assez incertaine quant aux orientations et aux moyens alloués pour cette politique nationale de solidarité. Ce manque de visibilité ne nous laisse pas sans interrogation d'autant plus dans une conjoncture de crises sociale, économique et citoyenne. Dans un tel contexte d'incertitudes, et de contraintes qui pèsent de plus en plus lourdement sur nos concitoyens et notamment les plus fragiles, nous pensons qu'il est primordial que les collectivités locales soient forces de propositions. C'est dans cet esprit que la Ville de Lyon a engagé cette démarche de dialogue et de réflexion partagée sur l'évolution souhaitée de la géographie prioritaire. Pour nous doter de moyens solides et partagés, nous avons impulsé une démarche autour de 2 axes complémentaires : une observation territoriale à l'échelle de la commune conjuguée à une participation active de tous les acteurs.

La concertation conduite depuis fin 2009 est une démarche sans précédent et a produit un résultat riche et fructueux qui nous apporte une connaissance fine et partagée des réalités territoriales par le croisement des regards des techniciens, des habitants des Conseils de Quartier et des CIL, et des élus. La forte mobilisation est exemplaire à ce titre et a manifesté la compréhension rapide des enjeux de la démarche. La volonté exprimée par les Conseils de Quartier et les CIL d'être associés au suivi et à l'évaluation des projets de territoires prioritaires rejoint notre souhait de poursuivre cette dynamique et notre dialogue. Dès 2011, nous travaillerons ensemble à l'actualisation des projets de développement de ces territoires en CUCS et à l'ajustement des orientations d'interventions à prioriser. Le fruit de cette concertation et l'exemplarité du travail fourni par tous ne sont pas vains. Il nous donnera une force non négligeable dans les négociations à venir avec l'Etat et nos partenaires pour l'élaboration d'avenants de prolongation au CUCS.

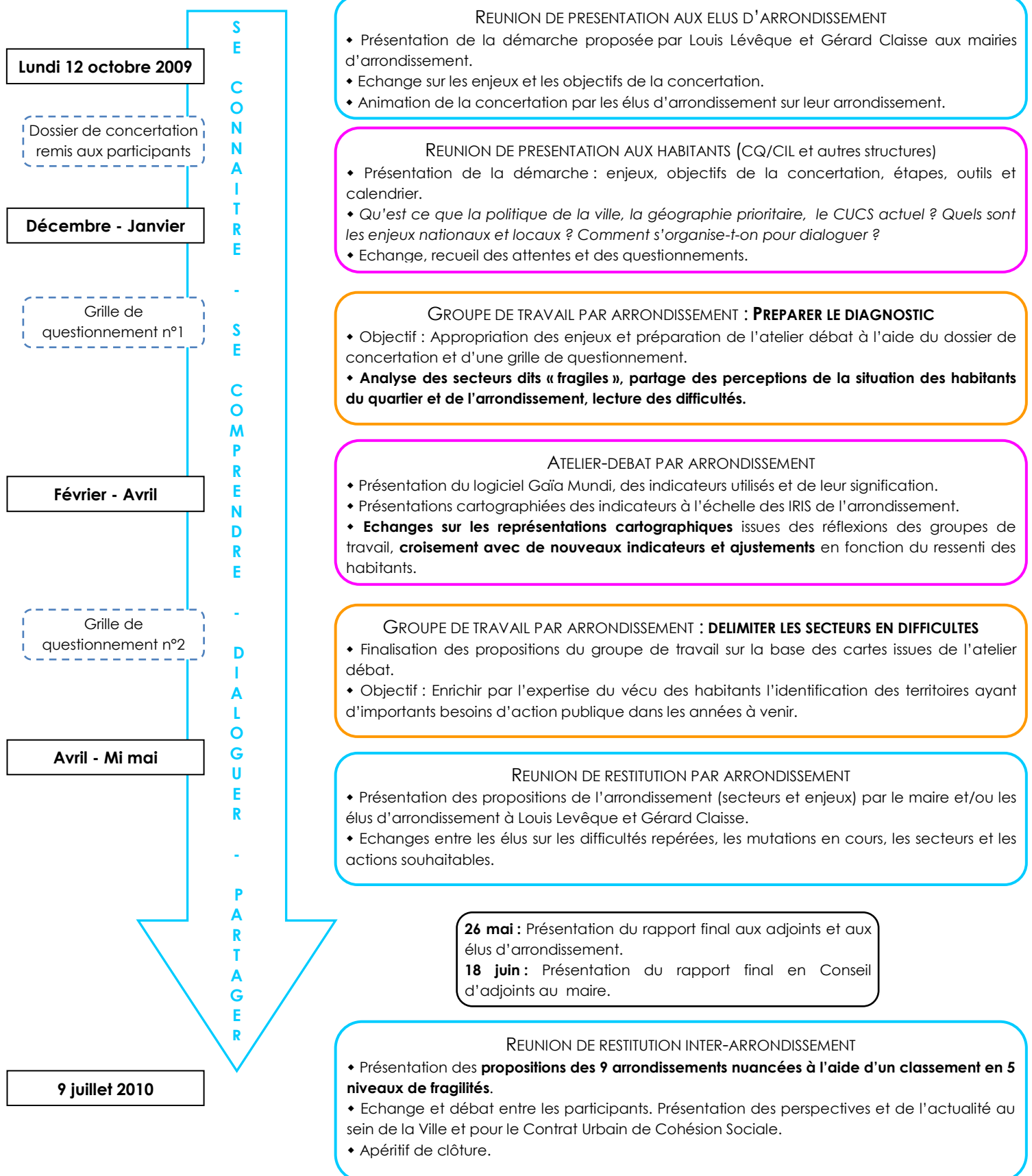


Louis LEVEQUE
Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à l'Habitat, le Logement,
La Politique de la Ville

Gérard CLAISSE
Adjoint au Maire de Lyon
délégué à la démocratie
participative et aux
relations avec les
usagers



Les **grandes étapes** de la démarche de concertation entre **habitants, élus et professionnels** sur l'évolution de la Géographie Prioritaire



Phase 1 : Les bases du dialogue.

Deux enjeux :

- être force de proposition dans la négociation avec l'Etat et les partenaires pour le prochain contrat ;
- doter la ville d'un outil de connaissance et d'analyse du territoire comme outil d'aide à la décision pour une politique de cohésion sociale territorialisée.

Un objectif partagé : construire un diagnostic pour définir une géographie raisonnée des quartiers « fragilisés » qui soit le fruit d'un croisement entre :

- les experts de la donnée (groupe transversal des observatoires de la Ville),
 - les experts du vécu (habitants),
 - les experts de la décision (élus).
- Par ailleurs, la démarche a permis de sensibiliser les habitants aux problématiques de leur territoire et aux projets liés à la Politique de la Ville.

Phase 1 – Une réunion sur chaque arrondissement avec les Conseils de Quartier et les Comités d'Intérêt Locaux

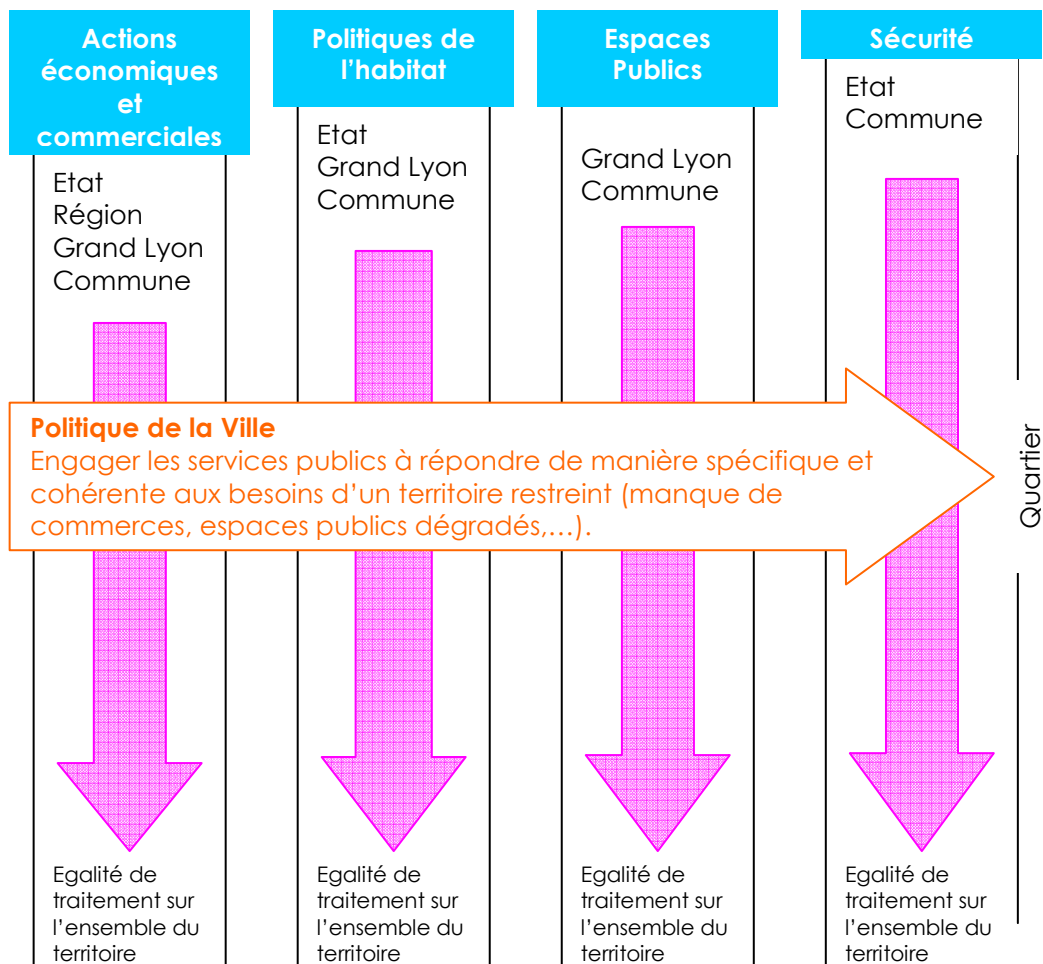
SE CONNAITRE SE COMPRENDRE

Avant d'échanger avec les habitants qui vivent leur quartier et afin de prendre du recul et d'isoler une thématique précise de travail, une présentation pédagogique de la politique de la ville a été nécessaire. Il s'agissait, de sensibiliser, former et partager les enjeux de la politique de la Ville : A quoi sert-elle ? Pourquoi un quartier est-il classé en géographie prioritaire ? Comment la géographie prioritaire a-t-elle été construite ? Le contexte de réforme annoncée et les enjeux pour les collectivités ont pu être explicités.

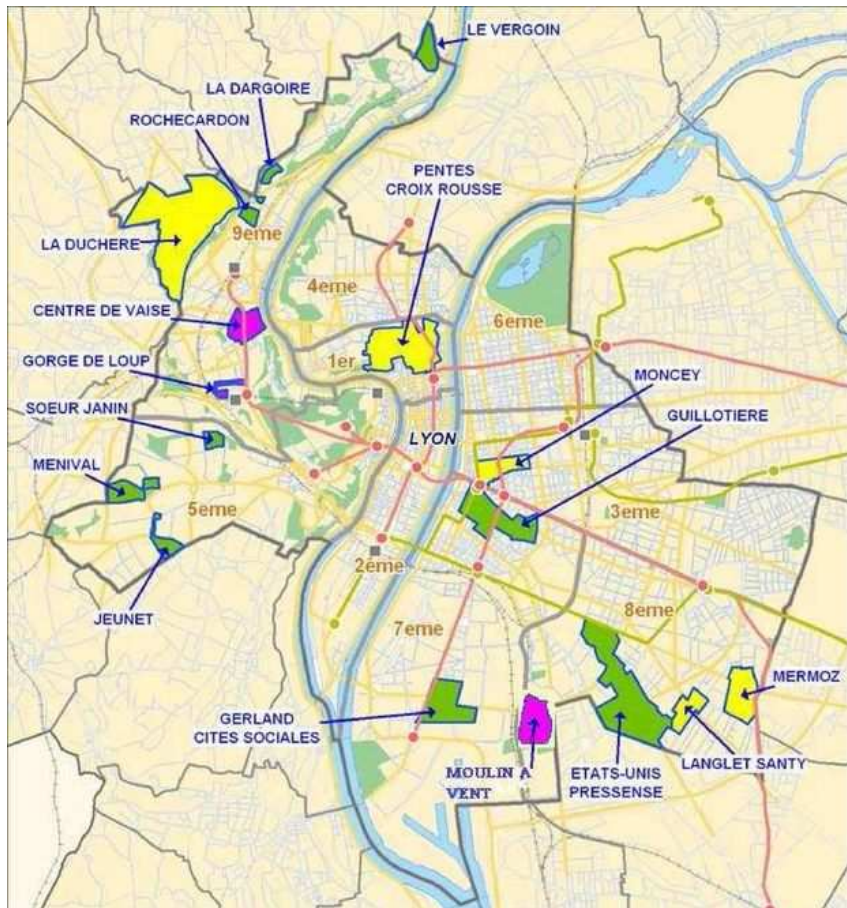
1- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 - 2011.

Aujourd'hui, plus de **8 millions de français vivent dans un quartier éligible à la politique de la ville.** Depuis une vingtaine d'années, l'Etat et les collectivités ont engagé des actions visant à lutter contre la dégradation de certains quartiers et contre l'exclusion des populations qui y habitent. La politique de la ville est une politique fortement décentralisée et repose en grande partie sur la participation des collectivités locales (régions, départements, communautés urbaines, communes). Elle s'appuie aussi localement sur le milieu associatif, qui sert de relais vers les populations concernées, dont la participation conditionne la réussite des actions entreprises.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le document cadre stratégique, élaboré par les partenaires signataires, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement. Les actions ainsi conduites s'appliquent à des territoires urbains dont les populations présentent des caractéristiques de grande précarité.



2- La Géographie Prioritaire sur la Ville de Lyon.



A Lyon, 3 niveaux avaient été identifiés pour prioriser les quartiers :

■ Catégorie 1 : Quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée est indispensable.

■ Catégorie 2 : Quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques est nécessaire.

■ Catégorie 3 : Quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent d'avantage de la prévention ou de la coordination.

À l'issue de la réunion de présentation, un dossier de concertation a été remis aux participants ainsi qu'une grille de questionnement. Cette dernière a permis aux participants de s'approprier individuellement puis collectivement le contenu du dossier et les éléments échangés lors de la réunion de présentation. Les participants se sont retrouvés en groupe de travail afin de préparer l'atelier débat autour de différentes questions comme :

- Quels sont les secteurs géographiques que vous considérez être en difficulté sur votre quartier, sur votre arrondissement et sur la ville ?
- Quels sont les caractéristiques sur lesquels vous vous basez pour identifier plus précisément ce(s) secteur(s) en difficulté ?

Phase 2 – Un atelier débat sur chaque arrondissement animé à l'aide de l'outil Gaïa Mundi

DIALOGUER PARTAGER

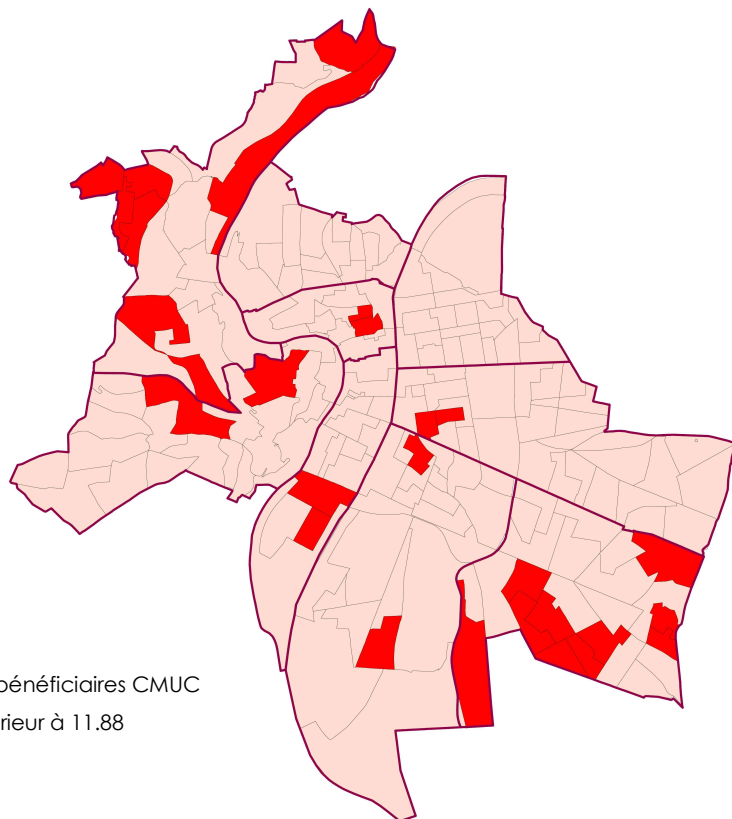
Lors de cet atelier, l'ensemble des participants ont pu s'exprimer, débattre et partager. L'enjeu principal était de mettre en perspective les perceptions des habitants et les données statistiques disponibles, de confronter les expertises, pour enrichir le diagnostic. Les propositions élaborées en phase 3 par les arrondissements sont issues de ces diagnostics partagés (détail p. 8-9).

Les **principaux indicateurs observés** grâce à l'outil Gaïa Mundi.

- Pourcentage de bénéficiaire CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) 2007 : indicateur de précarité lié à la santé et économique mettant en évidence les populations les plus fragilisées.
- Pourcentage de logements achevés avant 1949 : mesure de la présence d'un parc ancien.
- Pourcentage de demandeur d'emploi 2006 : indicateur de précarité sociale (accessibilité à l'emploi).
- Pourcentage de logements sociaux SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) 2007 : indicateur d'offre en logements.
- Revenu fiscal médian : indicateur sur le niveau de vie des foyers.
- Structure du quotient familial.

La **précarité** que l'on calcule sur la base du taux de **bénéficiaire CMUC**.

La CMUC est maintenant l'indicateur de précarité mettant en évidence les populations en très grande fragilité. La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) est une assurance maladie complémentaire offerte à ceux dont les ressources sont inférieures à un certain niveau de revenu appelé « plafond ». Cette assurance complémentaire leur permet de porter à 100% la prise en charge de leurs dépenses de soins, sans avoir à avancer d'argent. Cet indicateur couvre assez largement la population.



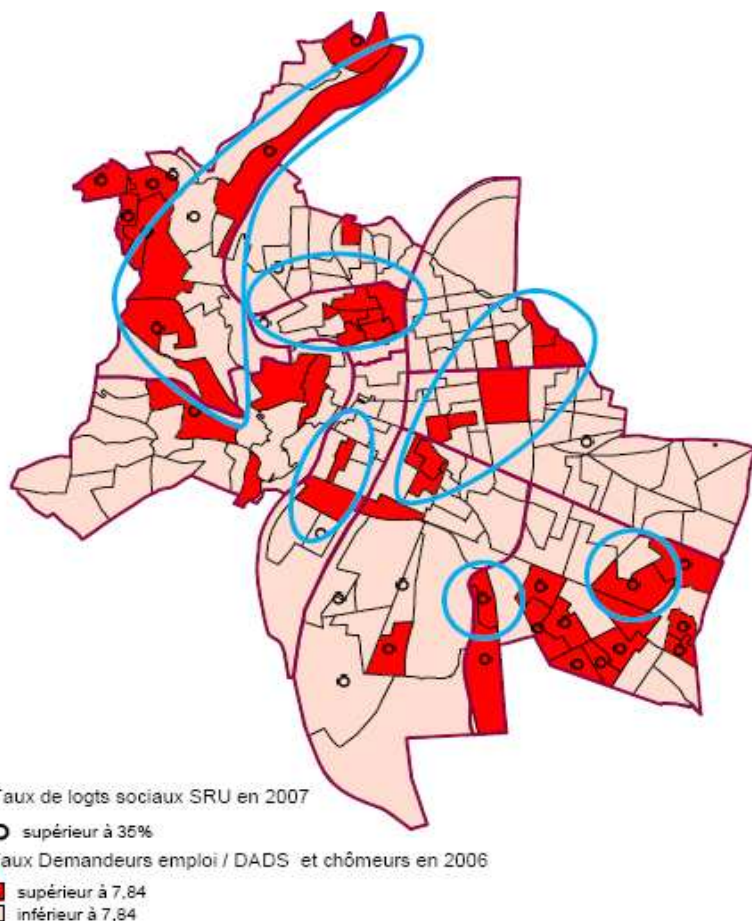
Le **parc social de fait** qui s'observe avec le croisement entre les **logements datant d'avant 1949** et le **taux de bénéficiaire de la CMUC**.

Le taux de logement construit avant 1949 correspond au nombre de logements construits avant 1949 divisé par le nombre total de logements sur l'IRIS. Il permet de situer l'histoire du territoire et la façon d'habiter. Associé à l'indicateur de précarité, il permet également de faire des hypothèses quant à l'existence d'un parc social de fait (parc privé parfois dégradé répondant aux besoins de logement d'une population socialement fragile). Dans l'hyper centre, le problème de la précarité a souvent un lien avec la présence d'un parc ancien plus ou moins dégradé.

La **vulnérabilité** des territoires dans leur structuration par le croisement du **taux de logements sociaux Loi SRU** et du **taux de demandeurs d'emploi**.

Le **taux de logements sociaux Loi SRU** correspond au nombre de logements sociaux divisé par le nombre total de logements sur l'IRIS. La loi SRU, loi Solidarité et Renouvellement Urbains, qui définit les logements sociaux, date du 13 décembre 2000.

Le **taux de demandeurs d'emploi** est un indicateur de vulnérabilité et de fragilité. Il n'est pas équivalent au taux de chômage communément utilisé, mais permet de comparer la problématique de l'emploi d'un IRIS à l'autre. Il est disponible grâce à l'observatoire de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon.



4^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- Vigilance sur l'IRIS Flammarion-Bony : configuration de cité d'habitat social en risque d'enclavement et de rupture avec l'environnement immédiat.
- Risque de ghettoïsation, d'insalubrité, d'enclavement et de mauvaise desserte sur l'IRIS Lyon Plage Ypres, mais pas de densité de la précarité.
- Risque de déqualification à terme de l'IRIS Herbouville - Gros Caillou : mauvaise desserte et présence de grands axes routiers déqualifiant.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 4 pour l'IRIS Flammarion-Bony
- Niveau 5 pour les 2 IRIS Lyon Plage Ypres et Herbouville - Gros Caillou

9^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- 2 pôles de précarité très marqués au sein d'un parc dense de logement social : La Duchère (quartier en mutation, fragilité sociale qui reste marquée, image négative persistante) et Le Vergoin (quartier enclavé, paupérisation en hausse).
- 3 secteurs en fragilité : Industrie, Béal Gorge de Loup, La Grivière.
- Des territoires de vulnérabilité établie formant un arc autour de Vaise.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 1 pour les 5 IRIS La Sauvergarde, Balmont Le Fort, Balmont Est, Le Château, Le Plateau.
- Niveau 2 en globalité pour l'IRIS Montessuy Vergoin, et pour une partie de l'IRIS Le Beal Gorge de Loup.
- Niveau 3 pour une partie des 8 IRIS La Grivière, St Pierre de Vaise, Mairie 9^{ème}, Salengro, St Simon-Marietton, Rocheccardon-Gare de Vaise, L'Industrie Le Bourg, Louis Bouquet-Jean Perrin.

5^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- Des signes importants de précarité à Sœur Janin : isolement lié à l'insuffisante desserte en transports, disparition des commerces de proximité, renfermement des habitants, des équipements et du quartier.
- Des indicateurs de fragilité à La Sarra : mauvaise desserte des transports, isolement.
- Une précarité significative sur le secteur Jeune!.
- Une relative mixité sociale sur le secteur Ménival, mais des signes de dégradations, disparition des commerces de proximité et vieillissement de la population.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 2 pour une partie des 4 IRIS Pierre Valdo, Ménival, Joliot Curie Les Aqueducs et Champvert Mairie.
- Niveau 3 pour une partie de l'IRIS La Sarra.

2^{ème} ARRONDISSEMENT

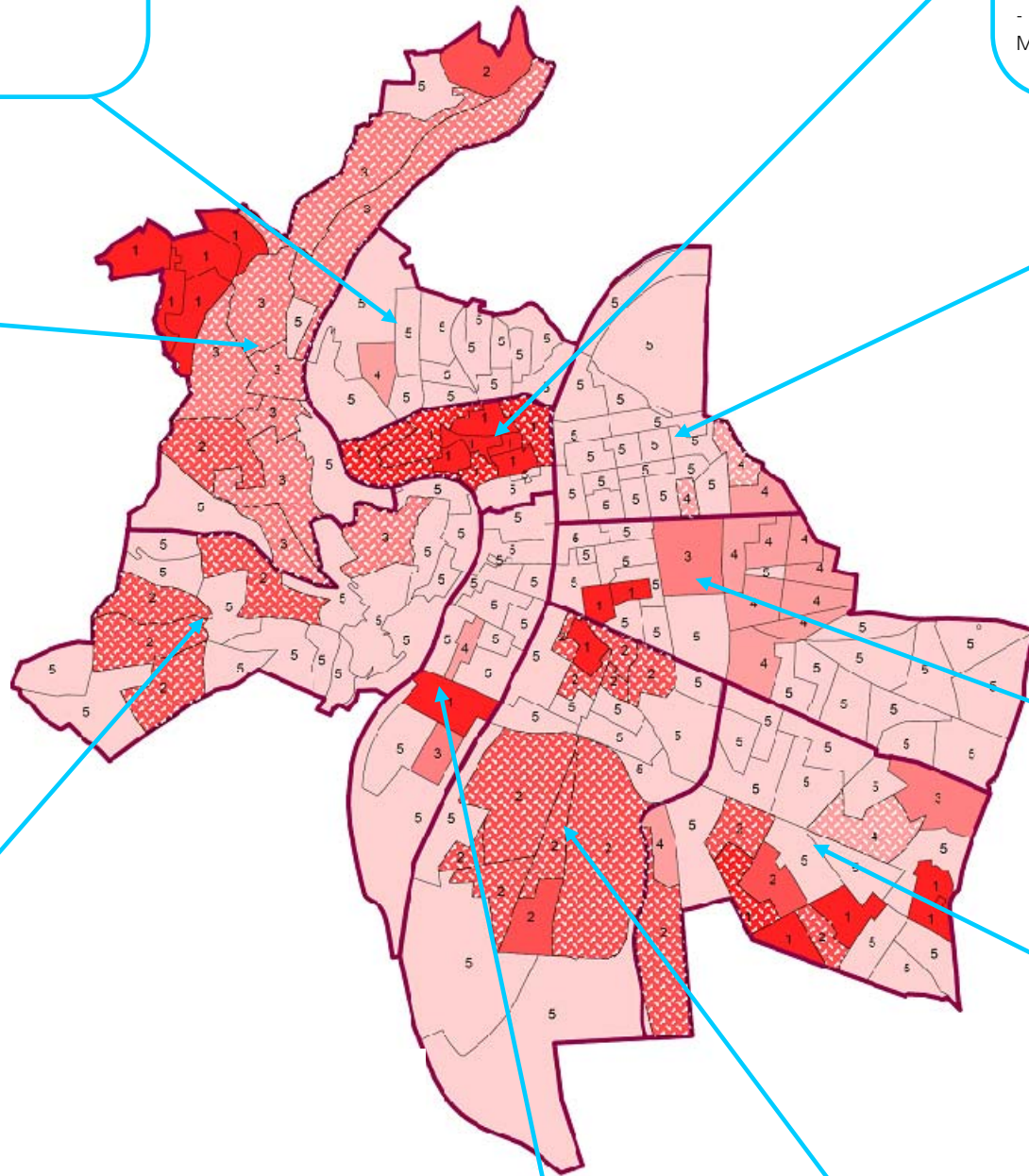
• Fragilités identifiées :

- Clivage de l'arrondissement entre le nord et le sud.
- Signes de grande fragilité sur Verdun-Suchet et quai Perrache : paupérisation, problème d'urbanisme et sanitaire, habitat dégradé et problème de cadre de vie.
- Signes de vulnérabilité sur Sainte-Blandine : proximité de l'autoroute, insalubrité, accueil d'une population précaire.
- Signes de fragilité sur Ampère-Ainay : paupérisation rue Victor Hugo (arrière-cours), logements vacants, turn-over des commerces, espace public dégradé.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 1 pour l'IRIS Verdun-Suchet.
- Niveau 3 pour l'IRIS Ste-Blandine.
- Niveau 4 pour l'IRIS Ampère-Ainay.

Phase 3 - Synthèse des propositions de hiérarchisation faites par les Arrondissements à l'issue de la concertation



1^{er} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- Une densité de précarité au cœur des Pentes et des continuités territoriales de risque ou de vulnérabilités.
- Un lieu de 1^{er} accueil pour des jeunes à faibles revenus.
- Une fonction de logement social de fait de l'habitat ancien.
- La prégnance des quotients familiaux les plus faibles.
- Un nombre important de familles monoparentales.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 1 pour les 5 IRIS Grand-Côte Bon Pasteur, 3 Gaules, Chardonnet, Capucins Griffon, Annonciade St Benoît.
- Et pour une partie du périmètre des 4 IRIS limitrophes : Giraud St-Vincent, Normale Chartreux, Griffon Royale, Mairie Martinière).

6^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- Aucun secteur de précarité dense.
- 3 secteurs de risque potentiel ou de vulnérabilité : Juliette Récamier : zone d'habitat social concentrant une population fragilisée (emploi, revenus, santé). Charmettes Lafayette et Bellecombe Thiers : densité de logements sociaux et structures accueillant des personnes en difficulté, manque de structure socioéducative de proximité.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 4 pour l'IRIS Charmettes-Lafayette et pour une partie des 2 IRIS Juliette Récamier et Bellecombe-Thiers.

3^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- Forte densité de précarité au sein d'un habitat très ancien à Moncey et Voltaire.
- Risque de vulnérabilité et faible mixité sociale sur Part-Dieu : prégnance des bas quotients familiaux.
- Continuité territoriale de vulnérabilité sur la partie centrale de l'arrondissement.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 1 pour les 2 IRIS Moncey et Voltaire.
- Niveau 3 pour l'IRIS Part-Dieu.
- Niveau 4 pour les 8 IRIS Sainte-Anne de Baraban, Paul Bert-Maisons Neuves, Rouget de l'Isle-Félix Faure, Dauphiné-Montluc, Villette-Paul Bert, Villette Gare, Richerand-Petites Sœurs, Baraban-Ferrandière.

8^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- 5 secteurs importants de précarité au sein d'un parc dense de logement social : Rockefeller-La Buire, Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis, Montagny-St Jean de Dieu avec la coprésence d'une forte précarité et d'un taux élevé de logements sociaux, surreprésentation des demandeurs d'emploi et des bas revenus.
- 2 secteurs de risque potentiel d'évolution défavorable : Grand Trou (habitat très vétuste, disparition du commerce de proximité, cadre de vie négligé) et Bataille.

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 1 en globalité pour les 4 IRIS Viviani, Langlet-Santy, Latarget-Mermoz, La Trinité-Mermoz, et pour une partie de l'IRIS Moulin à Vent.
- Niveau 2 en globalité pour l'IRIS Etats-Unis, et pour une partie des 3 IRIS Audibert-Lavirotte, Grange Rouge, Montagny-St Jean de Dieu.
- Niveau 3 en globalité pour l'IRIS Rockefeller-La Buire.
- Niveau 4 en globalité pour l'IRIS Grand Trou, et pour une partie de l'IRIS Bataille.

7^{ème} ARRONDISSEMENT

• Fragilités identifiées :

- 2 pôles importants de précarité avec une extension territoriale de vulnérabilité : Guillotière (disparité est/ouest importante, mauvaise qualité du parc de logements, appauvrissement de la mixité urbaine (commerces...)) ; Cités Sociales Gerland : manque de commerces, de lieux socioculturels, quartier « dortoir », disparité est/ouest, phénomènes d'incivilités, insécurité...

• Proposition de hiérarchisation :

- Niveau 1 pour l'IRIS St-Michel
- Niveau 2 en globalité pour l'IRIS Cité Jardin, et pour une partie des 10 IRIS Victor Bach, Stalingrad, Saint-Louis, Le Prado, Pasteur, Jean Jaurès, L'Artillerie La Gare, Yves Farge, Le Rhône, Marcel Mérieux

Des propositions fondées sur un diagnostic partagé.

L'atelier débat a permis de partager une vision du territoire et de ses enjeux. Sur la base de ce diagnostic, les participants ont pu construire une proposition de priorisation et d'argumentaire à soumettre aux élus d'arrondissement. Dans un second temps, un échange entre les élus d'arrondissement, Gérard Claisse et Louis Lévêque a permis de définir les priorités retenues par chaque arrondissement.

1^{er} ARRONDISSEMENT

• Un effort à **poursuivre sur le périmètre actuel** en intégrant la rue Sainte Marie des Terreaux qui présente des enjeux identiques aux rues Ste Catherine et Romarin (tags, propreté, sécurité, nuisances nocturnes...) • Des **secteurs à surveiller** : le secteur habitat social du Clos Jouve (le plus dense, le plus ancien et s'adressant aux revenus les plus bas de l'arrondissement) et le collège Truffaut (considéré dans ses futurs locaux) • Des **enjeux confirmés** : Art et culture à l'école, enfance, revitalisation économique et développement de l'emploi, prévention de la délinquance et développement social, amélioration de la santé mentale et réduction de l'isolement, logement.

2^{ème} ARRONDISSEMENT

• Des secteurs repérés comme problématiques : l'**IRIS Sainte-Blandine Casimir Périer** et l'**IRIS Verdun Suchet**. • Des secteurs **à surveiller** : **Ampère Ainay, Vaubecour - Mairie, Carnot - Charité**, Verdun - Récamier - Quai Gailleton et rue Victor Hugo. Le développement du quartier de la **Confluence** doit intégrer des actions à caractère social, culturel, d'aide à l'emploi... afin d'éviter une rupture entre les quartiers et les populations • **Un cadre de vie à protéger** : rénovation des logements et lutte contre l'habitat dégradé, ravalement des immeubles, création d'équipements sportifs et culturels, sécurisation des espaces communs, renfort des effectifs de police • Mettre en place des **conditions favorables à la cohésion sociale** : création de logements et des équipements pour les étudiants, création de résidences pour personnes âgées, renforcer le travail des travailleurs sociaux • La réflexion autour de l'**autoroute** à poursuivre : végétalisation des espaces disponibles, réduction de la vitesse, sols et murs absorbants le bruit, déclassement,...

3^{ème} ARRONDISSEMENT

▪ L'actuel secteur **Moncey-Voltaire** semble devoir évoluer pour mieux s'adapter aux réalités quotidiennes de terrain en intégrant une nouvelle zone à l'Est (rectangle rue Montebello / Quai Augagneur / rue Aimé Collomb / Cours de la Liberté), les immeubles côté sud de la rue Paul Bert depuis la Place Gabriel Péri jusqu'à la rue André Philip, la rue Villeroy entre l'avenue de Saxe et la rue Vendôme et la rue Vendôme entre la rue Villeroy et la rue Paul Bert, indissociable du reste du quartier). Sur ce secteur, les dispositifs et actions mises en place doivent être abouties et poursuivies (résorption de l'habitat indigne, requalification urbaine, GSUP, dynamique commerciale et FISAC, lien social – vie associative et culturelle, accompagnement pour l'accès aux droits, à la santé et à la formation, à l'emploi). ▪ L'IRIS **Part-Dieu** révèle un critère de précarité similaire à ceux des quartiers Moncey-Voltaire : pourcentage de demandeurs d'emploi. Une étude pour affiner l'identification des problématiques et du périmètre semble nécessaire. Le Grand Projet Part Dieu pourrait ainsi être enrichi sur le volet social en étant au plus proche des difficultés de la population habitant le quartier. ▪ **Un secteur diffus composé des petits îlots** à étudier pour identifier précisément les problématiques et approfondir l'analyse des problèmes déjà repérés : IRIS Villette Paul-Bert / Paul Bert – Maisons Neuves / Sainte-Anne de Baraban / Rouget de l'Isle – Félix Faure (problématiques de rez-de-chaussée et d'activité commerciale), Rue Paul Bert entre la rue Saint-Eusèbe et la Place des Maisons Neuves ; Rue Paul Bert entre la rue Maurice Flandin et la rue Gabillot ; Rue Saint Eusèbe entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial (problématique de requalification de l'habitat et de précarité scolaire) ; Rues David, de la Métallurgie, Carry et Dauphiné ; Rues Baraban et Turbil entre la place Rouget de l'Isle et la rue Paul Bert (étude OPAH ancienne et non réactualisé) ; Résidence Charial (OPAC du Rhône) ; les abords du Lycée Lacassagne.

4^{ème} ARRONDISSEMENT

• **Tours Pernon** : des actions en faveur de la jeunesse (évaluation des besoins et accompagnement en lien avec les structures présentes sur le quartier - Centre Social, Secours Populaire) semblent nécessaires • **Bas de la rue d'Ypres** : des actions en faveur de l'accessibilité piétonne (projet de réouverture de la rue Niepce) et du développement social (lien ADOMA, foyer des sans abris et résidence Gabriel Rosset - OPAC 69) seraient bénéfiques • **Cours d'Herbouville** : développement économique nécessaire • **Des enjeux transversaux** : dynamiser le développement économique (installation de commerces de proximité, RDC vacants), favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi, favoriser l'emploi des jeunes par les parrainages notamment.

5^{ème} ARRONDISSEMENT

• **Ménival / Sœur Janin / Jeunet et La Sarra** (secteur délimité par les rues Radisson, Cardinal Gerlier et Pauline Jaricot) et du secteur de la rue Maurice Bellemain sont visés • Des points de fragilité repérés : 43 rue Albéric Pont (site dégradé action à mener en matière de cadre de vie), bas de la rue Joliot Curie (quartier en passe de devenir dortoir), 173 avenue Barthélémy Buyer, Résidence du Bastion (problème d'isolement, mauvaise desserte par les transports en commun,...), bout de la rue de la Quarantaine (absence de commerce et fermeture de l'école maternelle), Place Valensiot (conflit d'usage entre habitants et population de passage) • Des **enjeux identifiés à l'échelle de l'arrondissement** : Travailler sur des lieux et des temps dédiés aux activités et centres d'intérêts des populations jeunes et âgées. Favoriser et renforcer le lien générationnel). Ouverture des quartiers, repérés comme sensibles, sur l'extérieur. Engager une réflexion sur l'urbanisation et l'habitat en recherchant un projet partagé de « vivre ensemble ». Renforcer le rôle des conseillères en économie sociale et familiale pour les ménages en difficulté.

6^{ème} ARRONDISSEMENT

• **Bellecombe-Charmettes** semble en situation de vulnérabilité avec la nécessité de travailler sur la réhabilitation/requalification de l'habitat ancien pour résoudre certains problèmes d'insalubrité. Une vigilance à avoir sur les changements de destination des structures situées à proximité (laverie des HCL, Hôpital des Charmettes). Dynamisation des surfaces commerciales à organiser. Présence d'intervenants identifiés nécessaire pour encadrer les usages des espaces publics (squares, terrains de sports,...) et éviter les dégradations/dysfonctionnements. Un relais physique identifié, type annexe de la mairie, point conseil, permanence, serait nécessaire sur ce quartier. Un bureau de police municipale pourrait être mutualisé avec le 3^{ème} arrondissement. Enfin, il semble nécessaire d'améliorer la voirie et la signalétique • **Ney-Masséna-Lalande** : un diagnostic socio-économique précis pourrait être intéressant. Les enjeux d'ores et déjà identifiés sont la réhabilitation de l'habitat ancien, la dynamisation commerciale des RDC, l'optimisation d'utilisation des locaux appartenant à la Ville pour favoriser l'implantation d'équipement (gymnases, Maison de l'Enfance,...).

7^{ème} ARRONDISSEMENT

• Le périmètre du secteur **Guillotière** semble devoir évoluer (extension sur la partie sud à l'est de l'av. J. Jaurès et resserrement sur la partie nord à l'est de J Jaurès) avec comme problématiques la rénovation urbaine / cadre de vie / habitat / propreté, la revitalisation économique / emploi / diversification des commerces, le développement social et culturel, valorisation de la diversité du quartier / petite enfance, la citoyenneté / tranquillité publique et la santé.

• Le périmètre du secteur **Gerland Cités Sociales** semble devoir évoluer (extension à l'ouest de l'av. J. Jaurès en traversant l'IRIS M. Mérieux - Rhône - Y. Farge) avec comme problématiques la revitalisation économique / accès à l'emploi / implantation de commerces, l'animation culturelle et développement social (notamment en direction de la jeunesse, du fait de saturation de certains centres sociaux comme Gerland), la sécurité, la citoyenneté (actions en lien avec les écoles et les collèges).

8^{ème} ARRONDISSEMENT

• Les secteurs classés en géographie prioritaire restent problématiques (**Mermoz - Langlet-Santy, Etats-Unis**). Les secteurs de **Rockefeller - La Buire** (Bataille et Laënnec) et du **Moulin à Vent** sont cités.

• Des **enjeux identifiés à l'échelle de l'arrondissement** : le cadre de vie (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité), la citoyenneté et le lien Social (Culture).

9^{ème} ARRONDISSEMENT

• La **Duchère** et le **Vergoin** restent des quartiers en situation difficile et le **croissant la Vallonnière, Bas de Vaise/Gorge de Loup, Industrie, Dargoire/Rochecardon** semble en situation de fragilité • Des **enjeux identifiés à l'échelle de l'arrondissement** : En direction du public 16/25 ans : proposer des actions pour développer le sport et les loisirs (BAFA) ; en parallèle, renforcer la prévention de la délinquance,... En matière d'éducation : mettre en cohérence la réalité du territoire avec la carte scolaire pour favoriser une réelle mixité (intégration du Vergoin dans le REP, notamment). Avoir une approche transversale du mieux vivre ensemble : actions conjointes pour le soutien à la parentalité, le décrochage scolaire, la prévention de la délinquance... Renforcer les actions en faveur de l'emploi, de la mobilité, de l'insertion et de l'accessibilité (en direction prioritairement des territoires enclavés comme le Vergoin). Globalement, mieux coordonner les politiques publiques de droit commun.

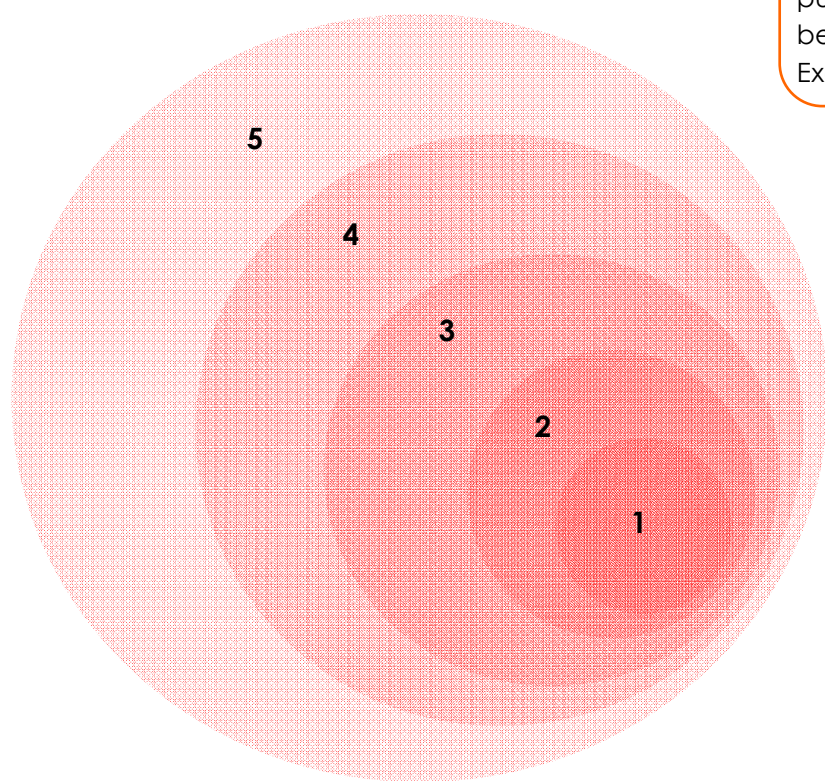
Un constat : l'exigence de finesse.
Une proposition : une catégorisation en 5 niveaux

La démarche menée avec les habitants, les élus et les services a permis d'approfondir le diagnostic des territoires. L'exercice de priorisation des quartiers a rapidement atteint les limites d'une catégorisation en 3 niveaux qui ne permettait pas de nuancer suffisamment finement les diagnostics des différents territoires repérés lors des échanges.

Face à ce constat, l'une des 1^{ères} propositions faites par Louis Lévêque, Adjoint à la Politique de la Ville est d'affiner l'outil de cette catégorisation en formalisant une grille de hiérarchisation des territoires en 5 niveaux. Cette nouvelle grille de lecture a l'avantage de couvrir l'ensemble de la ville, des quartiers ne présentant pas de difficulté particulière aux quartiers à la configuration urbaine spécifique, concentrant des foyers de précarité caractérisés et en situation d'écart de développement évident.

Niveau de fragilité 5 : Ces territoires ne présentent pas de difficultés particulières. Leur intégration dans la géographie prioritaire n'est pas nécessaire, l'action publique de droit commun suffit à répondre aux besoins.

Exemple : IRIS Colbert – 8^{ème} arrondissement.



Niveau de fragilité 4 : Ces territoires sont en situation de **vulnérabilité** avérée. Ils présentent des **risques** d'évolution défavorable en fonction du contexte local et national. Pour ces territoires, une vigilance, au moyen d'une veille spécifique est nécessaire. En revanche, la mobilisation des moyens spécifiques de la politique de la ville n'est pas pertinente. La seule prise en compte de cette situation de vulnérabilité par les politiques de droit commun doit permettre d'éviter l'apparition d'un écart durable de développement.

Exemple : IRIS Bellecombe Thiers partiellement – 6^{ème} arrondissement et IRIS Flammarion Bony – 4^{ème} arrondissement.

Niveau de fragilité 3 : Dans ces territoires, la **coprésence de fragilités sociales** caractérise nettement des écarts à la moyenne. Si la mobilisation de crédits spécifiques ne s'avère pas nécessaire pour réduire ces fragilités, une fonction renforcée de coordination locale des actions existantes peut être envisagée.

Exemple : IRIS Part-Dieu – 3^{ème} arrondissement et IRIS Sainte Blandine Casimir Perrier – 2^{ème} arrondissement.

Niveau de fragilité 2 : Ces territoires sont caractérisés par la présence de **foyer significatif de précarité** et/ou présence d'indicateurs de **vulnérabilité sociale** marqués. Ces territoires présentent une **configuration urbaine peu favorable** à un cadre de vie attractif et nécessitent le déploiement de moyens spécifiques pour renforcer les actions conduites.

Exemple : IRIS Montessuy Le Vergoin – 9^{ème} arrondissement et IRIS Pasteur partiellement – 7^{ème} arrondissement.

Niveau de fragilité 1 : Sur ces territoires la présence d'un **foyer important de précarité** est caractérisée et durable. La **configuration urbaine spécifique** constitue un réel obstacle au développement d'un cadre de vie de qualité. Les actions spécifiques et formalisées dans un projet de développement ambitieux sont indispensables, tant dans le domaine du développement social qu'en matière d'aménagement et de renouvellement urbain.

Exemple : IRIS Capucins Griffon – 1^{er} arrondissement et IRIS Saint Michel – 7^{ème} arrondissement.

Bilan, évaluation et pistes de progrès suite à la démarche



9 Mois de concertation pour s'approprier le sujet, écouter, dialoguer et construire une proposition. Du 12 octobre 2009 au 9 Juillet 2010.

27 Réunions de travail réunissant les habitants (experts d'usage), les services (experts de la donnée) et les élus pour dégager ensemble une proposition de Géographie Prioritaire.

233 Représentants des CQ, CIL et autres structures (MJC, CS,...), **37** Elus d'arrondissement et **17** Techniciens provenant de différents services mobilisés sur l'ensemble de la démarche.

Les éléments de bilan issus du questionnaire d'évaluation.

Suite à la démarche, 42 personnes (habitants, représentants de structures, élus, professionnels) ont répondu à un questionnaire d'évaluation. Celui-ci témoigne d'une très grande satisfaction quant à l'objet de cette concertation et à la compréhension du sujet et de ses enjeux. L'effort de pédagogie a été vivement apprécié. L'organisation de la démarche a globalement bien répondu aux attentes des participants et à leurs spécificités (niveau de connaissance sur le sujet, rythme,...). Si le dossier de concertation a été peu utilisé car trop complexe et pauvre en termes d'éléments de comparaison ou d'évaluation des précédents contrats, les temps d'échanges ont été ressentis comme très ouverts et très riches. En revanche, l'ensemble des personnes ayant exprimé leur point de vue, déplore l'absence des habitants des quartiers actuellement classés en géographie prioritaire.

L'avis des élus.

Une « identification plus fine, plus juste et des enjeux de solidarité partagés ».

Un diagnostic élargi et approfondi qui a permis de repérer certains secteurs non identifiés jusqu'à lors. Des situations mises en évidence, éclairées, expliquées. Un regard complémentaire à celui des services et des élus. Un échange nouveau en prenant le temps d'expliquer, d'écouter, de comprendre et d'échanger sur des enjeux de solidarité sociale et territoriale.



Une montée en généralité réussie.

Un champ de la participation élargi grâce à une concertation sur une politique publique dont les enjeux vont au-delà de la proximité pour interroger la solidarité entre les territoires.

Favoriser l'interquartier : Une démarche abordée en groupe de travail favorisant le dialogue entre les structures (CQ, CIL,...) à l'échelle des arrondissements.

Consolider les structures : Une réflexion de fond sur le territoire qui constitue une base de diagnostic à partager et enrichir pour, ensuite, mettre en œuvre des actions et/ou formaliser des propositions.

Les pistes de progrès dégagées.

Plusieurs axes d'intervention peuvent être dégagés et/ou confirmés suite à la démarche et à l'analyse des questionnaires. Dans un premier temps, la mise en place de **formes de participation innovantes et mieux adaptées** aux publics absents des démarches de concertation est confirmée comme un enjeu fort. Par ailleurs, il semble important de **multiplier les expériences** de concertation et les temps d'échanges et de les ouvrir à de nouveaux sujets comme le logement, l'urbanisme, la culture, les déplacements, les modes doux, les animations, la sécurité,... Enfin, si certains ont pu déplorer la durée de la démarche (9 mois), il ressort néanmoins qu'il est nécessaire de **s'accorder du temps** pour se connaître et se comprendre avant de dialoguer et partager.

Témoignages



Pourquoi avez-vous participé à cette concertation ? « Sur Mermoz, les préoccupations en matière de solidarité sociale et territoriale sont importantes. Une réflexion a déjà été menée sur les femmes isolées. Participer à la concertation sur la géographie prioritaire a permis d'élargir et d'approfondir la réflexion sur ce thème, de mieux comprendre les angoisses. Par ailleurs, les Conseils de Quartier sont au centre de nombreux enjeux et des évolutions en cours ; participer à cette réflexion s'inscrit pleinement dans notre rôle auprès des élus et des services. Désormais, notre objectif sera de rechercher comment faire évoluer les choses pour mieux vivre ensemble. »

Bernard Joignette, Conseil de Quartier Laënnec - Mermoz



Pourquoi avez-vous participé à cette concertation ? « La Politique de la Ville impacte largement les activités et l'objet de la Maison Pour Tous. La démarche de concertation a permis d'enrichir notre approche par une vision partagée à la fois de la ville et de ses habitants. La distance entre les perceptions et les postures diminue. Nous souhaitons poursuivre ce type de démarche et même expérimenter sur de plus petits projets. »

Luc Meissonnier, représentant Maison Pour Tous du 3^{ème} arrondissement



Pourquoi avez-vous participé à cette concertation ? « La démarche a été l'occasion de réunir des acteurs qui restent encore trop souvent sur des postures d'intérêt particulier ou territorialisé ou qui sont absents du débat public. Ces 9 mois d'échange ont permis de faire émerger, ensemble, un regard collectif sur le territoire et ses enjeux. Le travail d'observation doit se poursuivre avec une réactualisation régulière du diagnostic partagé. »

Dounia Besson, Adjointe à la Politique de la Ville et au logement à la Mairie du 9^{ème} arrondissement.



Pourquoi avez-vous participé à cette concertation ? « Cette démarche a été ma première concertation menée avec les habitants. Elle m'a permis de me rendre compte que les habitants ne sont pas assez associés à l'élaboration des projets. Je souhaite désormais mener ce type de démarche sur la délégation aux Affaires Sociales afin que les politiques dans ce domaine soient construites avec les professionnels et les habitants. »

Rabia Aziz, Adjointe aux Affaires Sociales à la Mairie du 4^{ème} arrondissement.



Que vous a apporté cette concertation ? « La démarche m'a permis de connaître les Conseils de quartier. La plus-value technique et méthodologique est évidente. Par ailleurs, Gaïa Mundi a été un outil déterminant pour illustrer et animer le dialogue avec les élus et les habitants et partager une connaissance fine du territoire. Dans le cadre de mes fonctions, je pense désormais travailler plus avec les Conseils de Quartier. »

Hélène Blanchard, Chef de Projet Ménival / Jeunet / Sœur Janin / Vaise / Vergoin / St Rambert



Que vous a apporté cette concertation ? « La démarche a été un succès, tant d'un point de vue individuel que collectif. Le regard croisé sur l'arrondissement constitue une base, indispensable et solide, pour notre travail quotidien mais aussi pour élargir la réflexion à des thématiques plus transversales ou à des projets comme le PLU. »

Gilles Faure, adjoint à la Directrice Générale des Services du 5^{ème} arrondissement.

CONTACTS

Marie-Hélène Nougarede

Chargée de mission "Démocratie Participative"
Service des Mairies d'Arrondissement - Ville de Lyon
Tél : 04.72.10.38.05
Mail : marie-hélène.nougarede@mairie-lyon.fr

Natacha Kaminski

Chargé de mission "Démarches participatives et Formation d'acteurs locaux"
Direction du Développement Territorial - Ville de Lyon
Tél : 04.26.99.65.74
Mail : natacha.kaminski@mairie-lyon.fr

Michaël Baska

Directeur Adjoint à la Direction du Développement Territorial - Ville de Lyon
Tél : 04.26.99.65.53
Mail : michael.baska@mairie-lyon.fr